

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 54 (1966)

Heft: 70

Rubrik: Dans les cantons romands

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

V A U D

Activité du centre de liaison des associations féminines vaudoises

Le Centre de liaison s'est réuni en assemblée générale ordinaire le 30 novembre. Du rapport d'activité, citons quelques points particulièrement intéressants.

Deux enquêtes

Préside par Mme Jeanine Marguerat-Sugnet, la commission économique et sociale a envoyé un questionnaire relatif à l'enquête sur la possibilité d'un travail à temps partiel chez les femmes. Sur 8434 questionnaires envoyés, 1115 ont été renouvelés. En voici très brièvement le résultat :

Ont une occupation régulière	629
Ne veulent pas de travail	334
Désirent travailler à mi-temps, avec profession	125
Désirent travailler à mi-temps, sans profession	25
Désirent travailler à plein temps, sans profession	2

Avant l'enquête, on pouvait penser qu'il y avait dans le canton de Vaud une réserve de force de travail à l'état latent. L'enquête a permis d'acquérir la certitude que toutes les femmes qui désiraient réellement travailler à plein temps ou à temps partiel dans le commerce et d'autres secteurs économiques ont pu le faire. Pour la majorité de celles qui ont répondu, on constate finalement que c'est davantage un besoin de remplir utilement leurs heures disponibles plutôt qu'une nécessité économique, alors que cette nécessité économique est la première des garanties de relative stabilité du personnel à laquelle des employeurs peuvent légitimement prétendre.

Le résultat de cette enquête a été soumis à M. Brod, de l'Office vaudois pour le développement de l'industrie et du commerce qui aurait désiré que le Centre de liaison ouvre une bourse du travail pour les femmes et l'encourageait à mettre en chantier un organisme de placement.

Vu le peu de réponses positives et conseil ayant été pris auprès de la Fontanier, chef de service au Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, le Centre, vivement intéressé par le travail de dépouillement des questionnaires, a renoncé à ouvrir un bureau de placement et a renoncé à poursuivre son action dans ce sens.

Relativement à la semaine de 5 jours, à l'école, la seconde enquête ne comportait qu'une seule question touchant l'aspect familial du problème :

«Voudriez-vous que les enfants aient congé le samedi de façon que leurs parents puissent les avoir tout à eux durant un week-end de 2 jours complets ?»

Les avis sont très partagés. Voici quelques arguments revenant fréquemment dans les 515 réponses reçues :

Pour :
Un long week-end permet : d'avoir deux jours entiers au chalet ; aux enfants de faire la grasse matinée une fois par semaine ; un meilleur contact avec le père souvent absent. Il donne aux enfants un sentiment d'égalité face aux parents qui ont congé le samedi ; deux matinées consécutives sans obligation d'horaire.

Tout cela, à condition que le mercredi après-midi ne soit pas supprimé.

Contra :

Le lundi est un mauvais jour parce que les enfants doivent récupérer les fatigues d'un long week-end. Semaine trop condensée, horaires trop chargés sur certains jours, développement à la maison.

La semaine de 5 jours signifie semaine anglaise ; il faudrait alors réduire le temps libre entre midi et deux heures : résultat tension, énervement.

Tout le monde n'a pas son chalet ou sa maison de campagne, deux jours consécutifs de congé pour l'enfant seraient trop longs.

Beaucoup de parents n'ont pas congé le samedi, commerçants, restaurateurs, professions libérales, agriculteurs, les enfants que deviendront-ils ? Seront dans la rue ou alors il faudra instaurer des centres de loisirs pour les occuper.

Les mères aiment avoir leur samedi matin libre pour vaquer tranquillement à leurs occupations ou faire des courses, etc.

Le rythme du travail de l'enfant n'est pas celui d'un adulte, il faut lui donner la nourriture intellectuelle à petites doses. Si l'enfant assimile vite, il se fatigue également vite, il a besoin d'une pause au milieu de la semaine.

Plusieurs personnes préconisent le système genevois ou français.

Qui si l'on contre :

Oui si l'on possède un chalet.
Oui, si l'on tente un essai une ou deux fois par mois.

Non, parce que les enfants mal surveillés, surtout dans les grands immeubles locatifs risquent des bagarres et des accidents.

Non, parce que seule une minorité de gens possède un week-end ou chalet.

Non, parce que les programmes seraient surchargés.

Le résultat de cette enquête sera envoyé aux directeurs d'école et à la commission chargée par le Département de l'instruction publique d'étudier la question.

En faveur des locataires

A partir du 1er janvier, la commune de Lausanne passe du régime du contrôle des loyers à celui de la surveillance, ce qui aura pour conséquence une réadaptation massive ou progressive de certains loyers.

En vue de renseigner et d'informer les locataires qui se trouvaient dans des situations difficiles et compliquées, un comité de coordination en faveur des locataires a été créé par le Centre social protestant. Mme Marguerat du Centre de liaison en fait partie.

Femmes inspectrices du travail des apprentices.

A la fin de l'année dernière, Mlle Rolande Gaillard, présidente de l'Alliance et la présidente du Centre de liaison, se sont rendues auprès de M. Morattel, chef du service du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, pour l'entretenir d'une question importante :

La présence de femmes comme inspectrices du travail pour les apprentices et ouvrières.

Cette visite n'a pas été sans effet, puisque Mlle Gaillard a été appelée à faire partie d'une commission extraparlementaire pour l'application de la loi relative au travail et a déjà assisté à plusieurs séances.

Citons encore comme activité : la mise sur pied de la 37e Journée des femmes vaudoises. (Pas une petite affaire !) La participation à de nombreuses manifestations dont nous avons rendu compte dans le Journal en son temps.

L'habitation féminine

Dès le 15 juin 1965, des locataires sont entrés dans les habitations féminines du ch. des Sauges 35 et 37.

Tous d'une pièce, ces appartements sont charmants, pratiques et confortables. Les 68 appartenements ont été rapidement loués. Leur prix revient entre 84 fr. et 101 fr. 50. Cependant toutes les demandes n'ont pas été acceptées soit par l'habitation féminine, soit par l'Office du logement. La loi sur la construction de logements à caractère social faite avec l'appui des pouvoirs publics exige que la location soit réservée à une personne ayant habité 5 ans de suite à Lausanne et soit de nationalité suisse.

La majorité des locataires sont des personnes âgées qui ne trouvaient pas à se loger à des prix raisonnables. Cela crée une situation nouvelle à laquelle n'avait pas pensé les promoteurs du projet de faire face.

Il a été décidé d'offrir un appartement à une aide familiale, de chercher cette aide pour le printemps et, en outre, de grouper si possible sur un étage les personnes plus jeunes qui travaillent. Les œuvres sociales de la ville sont d'accord de participer aux frais de ce service social.

Signalons encore deux changements au sein du comité : Mmes Jacquot et Hostettler, démissionnaires, sont remplacées par Mmes Y. Bastardot et M. Rouffy.

* * *

Signalons encore deux changements au sein du comité : Mmes Jacquot et Hostettler, démissionnaires, sont remplacées par Mmes Y. Bastardot et M. Rouffy.

FRIBOURG

Evolution

Au cours de la dernière assemblée du parti libéral-radical de la ville de Fribourg, M. Pierre Nordmann présente une demande de modification des statuts en vue d'accepter des dames comme membres à part entière.

Cette proposition du comité fut acceptée à très forte majorité. Elle devra encore être soumise à une seconde lecture avant d'entrer en vigueur.

INSTITUT DE BEAUTÉ

LYDIA DAİNÖW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4 Genève
Tél. 24 42 10 Membre de la FREC

GENÈVE

VOTATIONS

Le 18 décembre, les électeurs de Genève sont appelés à se prononcer sur deux objets :

1. Sur la loi constitutionnelle du 12 septembre 1964, modifiant diverses dispositions de la Constitution relatives aux initiatives populaires.

10 000 électeurs peuvent soit proposer un projet de loi, soit demander au Grand Conseil de légitimer sur un objet déterminé.

Dans le cas d'une initiative rédigée, le Grand Conseil peut prendre position pour ou contre (dans ce cas élaborer un contre-projet).

Le résultat de cette enquête sera envoyé aux directeurs d'école et à la commission chargée par le Département de l'instruction publique d'étudier la question.

* * *

2. Sur le projet de loi du 13 septembre 1966 modifiant la loi sur l'instruction publique (démocratisation des études).

Ce projet prévoit la gratuité des études secondaires et supérieures pour les élèves suisses doués, et des allocations pour les élèves dont les conditions financières de famille risqueraient de les obliger à renoncer afin de gagner leur vie plus tôt.

Les adversaires de ce projet en reconnaissent l'intérêt et la valeur mais redoutent les dépenses qu'il entraînera.

les domaines scolaire, social et de l'enfance. Une commission de la Ville joue un rôle important dans la commission des travaux. Toutes estiment que les femmes devraient être mieux préparées à cette fonction.

22 avril : M. Givel, président des associations du parti expose les problèmes des associations. Débat.

26 mai : M. F. Rochat, maire de Genève, nous fait découvrir le vaste champ d'activité du Conseil administratif. C'est une bonne leçon d'instruction civique. Questions, discussions.

En juin : la commission monte à l'Hôtel de Ville pour assister à une séance du Grand Conseil. Cette soirée a, sans doute, été une révélation pour bien des dames.

3 octobre : questions internes... admission de nouvelles membres.

Printemps : Présidente, après avoir insisté pour que les femmes assistent plus souvent aux séances du Grand Conseil, fait part d'une réunion récente, suscitée par quelques Vaudoises, Genevoises et Neuchâteloises libérales.

18 octobre : M. G. Couteau — auteur d'une brochure sur la « doctrine libérale » — est soumis aux questions des membres de la commission et peut préciser ses idées. Puis Mme Lob-Senn rend, brièvement, compte des récents débats de la Commission romande des consommateurs et demande à ces dames leur avis sur une série de produits et d'appareils que la Fédération se propose de tester.

21 novembre : exposé sur la « Réforme fiscale » et divers rapports sur les activités de la Commission féminine.

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66

GENÈVE

Le vêtement d'enfant pratique et seyant

Le séchage du linge n'est plus un problème !

En 2 à 3 minutes : 10 kg. de linge mouillé prêts à repasser. Toute la contenance d'une machine à laver est essorée à la fois ! Pour les grosses et petites lessives. Se place aisément n'importe où : évier, baignoire vide ou claire pour baignoire, etc.

Fr. 186.— seulement pour cette essoreuse électrique déjà vendue par dizaines de milliers. Demandez le prospectus gratuit au fabricant :

SATURN S.A. - 8902 URDORF ZH



Léon Smulovic

- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE

Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or. Genève, Terrassière 5 Tél. 36 54 89

FRAISSE & Cie

TEINTURERIE

GENÈVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :

Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

SERVICE À DOMICILE

Pour vos tricots, toujours les

Laines Duruz

Le plus grand choix de la Suisse romande